

## ANNEXE 4

### FICHE TECHNIQUE RELATIVE AUX DISPOSITIFS PRÉVISIONNELS DE SECOURS

Concert, loto, vide grenier, rencontres sportives,... autant d'événements qui réunissent des foules, à ces occasions. L'organisation de ces événements réunissant des assemblées de personnes se développe de manière exponentielle en France.

Tout naturellement, nous nous sommes la question de savoir comment un organisateur peut accueillir un grand nombre de personnes, sur une période prévisible et relativement courte, sans leur faire courir de risque ?

**Les documents ci-dessous** comportent une grille d'évaluation des risques qui va permettre de dimensionner un **Dispositif Prévisionnel de Secours à personnes (DPS)**. Ces dispositifs fixent *l'ensemble des moyens humains et matériels de premiers secours à mettre en place à l'occasion de manifestations ou de rassemblements de personnes, à caractère occasionnel et préalablement organisé*.

Pour de plus amples informations, il est possible de consulter le référent national des missions de sécurité civile et les associations agréées au DPS :



Pour calculer le Ratio intervenant secouristes (RIS) indiquant le DPS :  
[https://unions-pompiers.fr/calcul\\_ris.php#](https://unions-pompiers.fr/calcul_ris.php#)

